
COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent et DELPIROU Hervé

Mr Jérôme BONNET a été élu secrétaire.

1/ AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE DE BROMMAT - DEMANDE DE DETR

Dans le cadre des travaux voirie 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'aménagement de la Zone Artisanale du bourg de BROMMAT en sollicitant le concours financier de l'Etat (DETR) selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

○ Maîtrise d'œuvre =	13 482.92€HT
○ Travaux =	188 325.80€HT
TOTAL =	201 808.72€HT

RECETTES :

○ ETAT (DETR) 25% =	50 452.18€
○ AUTOFINANCEMENT 75% =	151 356.54€ HT
TOTAL =	201 808.72€ HT

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat (DETR)
- Autorise le Maire à signer tous les documents.

2/ AMENAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE COMPRENANT UN CITY SATDE ET UNE AIRE DE JEUX – APPROBATION DU PROJET -DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal envisage la construction d'un équipement sportif et l'aménagement d'un espace public à proximité de la piscine municipale.

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un espace ludique comprenant un city stade et une aire de jeux et demande l'avis du Conseil Municipal pour solliciter le concours financier de l'Etat (DETR), de la Région Occitanie (FRI), du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

○ Maîtrise d'œuvre =	10 198.30€HT
○ Travaux =	134 060.00€HT
TOTAL =	144 558.30€HT

RECETTES :

○ ETAT (DETR 20%) =	28 911.66€HT
○ REGION (Plafond FRI) =	21 000.00€HT
○ DEPARTEMENT (20%) =	28 911.66€HT
○ COMMUNAUTE COMMUNES (15%)	21 683.40€HT
○ Autofinancement =	44 051.24€HT
TOTAL =	144 558.30€ HT

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter le concours des financeurs et à signer tous les documents

3- AMENAGEMENT D'UNE CHAMBRE SUPPLEMENTAIRE AU PRESBYTERE DE JONGUES – CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été décidé d'aménager une chambre supplémentaire au presbytère de Jongues et que par délibération n°2021-068 du 2 décembre 2021 la mission AMO a été confiée à Amélie COUFFIGNAL Architecte et Jérôme RUSSERY, économiste de la construction.

Il propose de procéder à la consultation des entreprises pour les lots :

- Cloisons sèches
- Menuiseries intérieures
- Peintures
- Electricité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises

4/ PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU MONUMENT AUX MORTS DANS LE BOURG DE BROMMAT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de présentation réalisé par l'entreprise PINQUIER en collaboration avec Nadine VIGNOLO, Animatrice culturelle, pour l'aménagement paysager du Monument aux Morts.

En effet, Mme Lucie PRUNET Adjointe en charge du fleurissement de la Commune explique que le jury du concours de fleurissement conseille fortement d'aménager ce site situé au cœur de Brommat.

Le devis d'un montant de 13 352.76€TTC qui comprend l'arrosage automatique ne prévoit pas les travaux de maçonnerie pour surélever le terrain afin de diminuer la pente du terrain.

Il faut prévoir l'intervention d'un maçon avant de réaliser les plantations.

5 / APPROBATION DE LA CESSION D'UNE FRACTION D'UN BIEN DE SECTION DE JONGUES

Monsieur le Maire expose,

Suite à la demande d'achat d'un bien de la section de Jongues, le conseil municipal a engagé, lors de sa séance du 16 septembre 2021, la procédure visant à vendre une fraction de ce bien de section à Monsieur et Madame RAULHAC Baptiste pour leur permettre de faciliter l'accès à leur propriété.

Les habitants de la section de Jongues ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section ont été convoqués le 4 décembre 2021 pour donner leur avis, les résultats de la consultation ont été les suivants :

- ✓ Nombre d'électeurs inscrits : 23
- ✓ Nombre d'électeurs votants : 17
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 17
- ✓ Nombre d'avis favorables à la cession : 16
- ✓ Nombre d'avis défavorables à la cession : 1

Il en ressort que l'accord de la majorité des électeurs a été atteint.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la vente de la partie du bien de section aux personnes précédemment mentionnées et de délibérer sur les modalités de vente.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ✓ De prononcer la vente du bien de section de Jongues :
 - Vente à Monsieur et Madame RAULHAC Baptiste de l'emprise de 1010 m² desservant la propriété leur appartenant cadastrée section F parcelle n°250 au prix de 1 €/m² soit 1010 euros
- ✓ Que les frais afférents à cette cession seront supportés par les acquéreurs (frais de notaire, frais de géomètre, frais d'enregistrement et taxes),
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents et les actes afférents à cette opération.

Mme VEYRES propose que l'argent de cette vente soit utilisé pour un aménagement du village de Jongues (le four à pain par exemple)

6/ ADRESSAGE : ACHAT DES PLAQUES ET NUMEROS DE RUES

Mme DUVAL Adjointe chargée de l'adressage de la Commune explique que le devis de Signaux Girod a été retenu pour l'achat des plaques et numéros de rues. Il faut maintenant quantifier les matériaux à commander.

Ce sont les agents communaux qui feront la pose des plaques villages par villages.

7/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION « AU FIL DE L'EAU »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Jean-Pierre PAGES, président de l'association « au fil de l'eau » qui gère le sentier de l'imaginaire et le moulin de Burée. Ce dernier présente le bilan financier de l'association, la baisse de la fréquentation en 2021, conséquence du COVID, a clairement impacté les recettes de l'association.

Compte tenu de sa situation financière, l'association ne peut pas régler la facture de l'entreprise ADOM'PC d'un montant de 975.00€ pour la maintenance du site internet de l'association.

Le site internet sera fermé si la facture n'est pas réglée dans les délais.

L'association a besoin de garder son site ouvert pour pouvoir communiquer et maintenir une activité. Elle demande donc à la commune de prendre en charge l'intégralité des frais de maintenance du site internet de l'association pour l'année 2022.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de prendre en charge, exceptionnellement, les frais de maintenance du site internet de l'association pour l'année 2022 et autorise le Maire à régler la facture d'ADOM'PC d'un montant de 975.00€

8/AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE PAILHES – PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de publier l'appel d'offres pour l'aménagement et la mise en sécurité de la route entre le lotissement de Brommat et Pailhes selon une procédure adaptée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à publier l'appel d'offres et à signer les documents relatifs à ce sujet.

9/REPLACEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent contractuel en remplacement de Madame JAMIRE qui sera momentanément indisponible à partir du mois d'avril 2022.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

En relation avec le sujet de l'école, Mme DUVAL informe le Conseil Municipal qu'un questionnaire de satisfaction a été réalisé à l'attention des parents d'élèves dans l'objectif d'aiguiller le Conseil Municipal pour la continuité ou non des activités périscolaires à la prochaine rentrée scolaire.

10 / DEBAT SUR LA GESTION D'AZUREVA

Monsieur le maire donne lecture de l'estimation du site d'Azureva réalisée par le service des Domaines lors de la visite des lieux en date du 18/10/2021.

- Description du bien : 9 pavillons, 52 gîtes,, la maison du Directeur, le bâtiment d'accueil, la grange d'activités, le restaurant, les autres bâtiments (chapelle, garages, garage à vélo et archives) d'une superficie totale d'environ 5 170m²
- Etat général : de moyen (hébergement) à correct (restaurant, maison du Directeur)
- Détermination de la valeur vénale estimée (avec une marge d'appréciation portée à 15%)
 - Vente du village vacances dans son ensemble : 1 510 000.00€
 - Vente séparée des 9 pavillons : 570 000.00€

Il explique que plusieurs options de gestion sont possibles avec des avantages et inconvénients

- Option 1 : vente de la totalité du centre de vacances à un grand groupe
- Option 2 : mise en location de la totalité du centre de vacances
- Option 3 : vente partielle du centre de vacances en gardant les pavillons pour en faire du résidentiel et vendre la partie ancienne.
- Option 4 : garder les pavillons pour en faire du résidentiel, mise en location de la partie ancienne et vente des bungalows
- Option 5 : garder les pavillons pour en faire du résidentiel, mise en location de la partie ancienne et des bungalows.

Après débat, des réunions seront organisées avec la CCI, puis avec de potentiels acquéreurs et avec la Banque des Territoires auxquelles les Conseillers municipaux sont invités à assister

Les membres du Conseil Municipal sont invités à réfléchir sur le choix de gestion qu'ils envisagent.

11/ QUESTIONS DIVERSES

- F. BOUNIOL : où en est le dossier « Perce Neige » ? Mme DUVAL explique que le Président de l'association a adressé les vœux à la municipalité et que le Président du Conseil départemental de l'Aveyron et Mme Annie CAZARD soutiennent ce projet. A suivre...
Certaines routes communales sont endommagées (trous, affaissement...) les employés communaux devraient reboucher.
- N. VEYRES : elle constate qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission bâtiment depuis longtemps notamment pour les travaux de la maison de Pleau et regrette de ne pas avoir vu les travaux finis. La toiture du four de Gervaux n'est toujours pas réparée.
- M. FERREBOEUF : affaissement de la route à Pleau au niveau du chemin de Salazats.
- N. DESBLATS : elle a eu beaucoup de remerciements pour les colis de Noël qui ont été offerts par la municipalité.

Bibliothèque : l'Association des Parents d'Elèves doit libérer le petit local de la bibliothèque. Un agent communal pourrait-il aider les membres de l'APE à le débarrasser ?

- C. LABAT BRIEU : l'association du Club des Amis remercie la Municipalité pour le don de 100€ de Monsieur PEZET pour la vente du bois de Pleau.

- C. DUVAL : remerciement de Mr DEMAS pour l'aménagement de l'accès à leur maison.
- L. SALIS : il a été demandé de remettre en état la route de Bussières très abîmée par l'entreprise qui a réalisé les travaux d'enfouissement des lignes ENEDIS. Mr COUDOUEL informe qu'il a contacté l'entreprise NTP : la remise en état sera effectuée.

Commission voirie : il faut fixer une date avec le maître d'œuvre au mois de février pour faire avancer les travaux voirie prévus.

Séance close à 23h00